

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AE162

présenté par

M. Mamère, Mme Auroi et Mme Pompili

ARTICLE 2**RAPPORT**

I. Après l'alinéa 43, insérer l'alinéa suivant :

"L'éducation est au cœur des processus de développement. Une éducation et une formation de qualité sont des facteurs puissants de transformation sociale et contribue à la réduction des inégalités sociales et territoriales, à un développement économique durable et à la promotion de la démocratie et de l'État de droit."

II. En conséquence, supprimer l'alinéa 45.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'éducation et la formation concernent tous les individus, de la petite enfance à l'âge adulte, et embrassent de nombreux enjeux. Afin de donner une vision holistique de l'éducation, il convient donc d'éviter de restreindre l'éducation et la formation à la jeunesse, même si cette catégorie de population doit être particulièrement ciblée par les actions menées.

Remonter l'alinéa 45 avant l'alinéa 44 permet d'introduire cette partie par les liens forts qui existent entre éducation, formation et enjeux au développement, au-delà des seules considérations d'âge.